



DÉCLARATION LIMINAIRE CFDT AU CTM DU 20 NOVEMBRE 2014

Nouvelle étape de la réforme de l'État et de simplification : les agents craignent un nouveau coup de rabet avec « les économies » comme principal moteur des évolutions à venir !

Les agents s'attendent à des effets d'une très grande ampleur dans l'exercice de leurs missions, tout au moins celles qui leurs seront encore confiées !

Il est effectivement difficile de se projeter dans un avenir, même proche, quand on parcourt la liste des 8 chantiers que le premier ministre a présenté dans sa lettre du 16 septembre « préparation de la feuille de route gouvernementale en matière de réforme de l'État et de simplification » adressés aux différents ministres.

Les intentions avancées, paraissent claires et peu contestables :

Aller vers plus de simplicité administrative, plus de proximité et d'efficacité de l'action publique... qui peut être contre !!

Mais dans les faits que va-t-il réellement sortir de tous ces chantiers engagés simultanément, qui doivent nécessairement s'articuler les uns avec les autres tout en s'intégrant dans le nouveau découpage administratif des territoires (émergence des métropoles et modification de la carte des régions).

Le premier des 8 chantiers intitulé « revue des missions » a fait l'objet d'une réunion d'information aux organisations syndicales le 6 novembre. Cette remise à plat des missions concerne l'ensemble du périmètre de l'État : services déconcentrés, administration centrale et opérateurs. Chaque ministère doit élaborer dans l'urgence une feuille de route redéfinissant les missions prioritaires (à conserver ou à renforcer), les missions à abandonner ou à transférer et, le cas échéant, les missions à créer.

Lors de cette réunion, notre Secrétaire Générale s'est voulue rassurante en rappelant que les missions du MAAF sont majoritairement imposées par le droit communautaire, et quelles relèvent des 3 domaines d'intervention de l'État : État expert, État garant des sécurités (dont sanitaires) et État garant de la cohésion économique, sociale et territoriale...

...mais après la RGPP et sa poursuite sous le doux nom de MAP, les agents se méfient des discours rassurants !

Les 7 autres chantiers concernent :

- **la rénovation de la charte de la déconcentration** (dont l'actualisation du rôle des différents échelons : infra départemental, départemental, régional et leur articulation ; le rôle des préfets à l'égard des services déconcentrés et des opérateurs; exercice interdépartemental ou inter-régional de certaines compétences... ;

- **La gestion modernisée et déconcentrée des ressources humaines** (avec l'expérimentation sur un dispositif de mobilité régionale à compter du 1er janvier 2015 dans 2 régions qui ne sont pas connues à ce jour ; la production par chaque ministère d'un plan de déconcentration RH pour le 01/03/2015 ; la convergence indemnitaire au bénéfice des seuls agents en DDI relevant de corps interministériels ou de corps à statut commun - soit très peu d'agents du MAAF)

- **Le renforcement des marges de manœuvre des gestionnaires locaux** (avec une plus grande déconcentration des crédits et des plafonds d'emploi dans les territoires ; l'attribution aux préfets d'un vrai pouvoir d'arbitrage pour la mise en œuvre des politiques publiques et la réduction des contrôles a priori

- **La mise en place d'une nouvelle carte des services publics au niveau infra départemental** (progressivement et avec un aboutissement prévu en 2017)

- **La mise en place d'une tutelle des opérateurs au niveau territorial** (avec un rôle renforcé des préfets sur les opérateurs)

- **La relance du processus de mutualisation des fonctions support, déjà engagé** (dans la mesure où il permet des gains financiers et d'efficacité)

- **La simplification du fonctionnement des instances consultatives** (avec moins de formalisme et la diminution du nombre de commissions)

La nouvelle organisation de l'Etat en région doit s'appuyer sur les propositions demandées pour le 15 mars aux corps d'inspection, dont le CGAAER.... Nous savons tous que les bonnes recommandations présentées dans ces rapports sont toujours scrupuleusement suivies par nos politiques !!!

Ces propositions devront envisager notamment :

- L'organisation des nouvelles directions, des SGAR, des ARS, des établissements publics de l'Etat ayant une représentation régionale...

- Le devenir des services régionaux des actuels chefs lieu de région qui disparaîtront

- Les conséquences sur la situation des agents de l'Etat

Une consultation est prévue dans les territoires, sous la responsabilité des préfets et des chefs de services déconcentrés, au travers de groupes de travail constitués d'agents de l'Etat (directeurs ou chefs de service) de cadres des collectivités territoriales et le cas échéant de bénéficiaires (usagers, entreprises, associations). Cette consultation doit s'échelonner entre novembre 2014 et fin février 2015...le gouvernement devant donner sa feuille de route en mars 2015.

Sur de tels enjeux, la CFDT dénonce l'absence de dialogue avec les représentants des personnels. Si la CFDT est favorable à une certaine décentralisation sous le

contrôle des conseils régionaux, elle est en revanche très sceptique sur cette « préfectoralisation » réalisée dans l'urgence

Pourtant ces chantiers vont profondément modifier le champ des missions des agents, leurs conditions d'activité et leur localisation.

Au travers de ces différents chantiers, l'État en région semble devoir être essentiellement piloté par les Préfets. Comment se construira le dialogue social avec un Préfet de Région qui disposera d'un pouvoir accru sur les agents de différents ministères ?

La CFDT a toujours défendu que les réformes devaient se mener en concertation avec les personnels. Force est de constater que cette réforme ne s'inscrit pas dans cette logique.

En outre, dans le contexte actuel, la CFDT demande le soutien indispensable et sans faille des contrôleurs par notre ministre :

Face aux agressions répétées et à des propos inadmissibles de responsables professionnels, la CFDT a apprécié la lettre du ministre aux préfets mais le ministre doit également rappeler régulièrement dans ses « face à face » avec les professionnels, l'importance des contrôles.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE 4 DÉCEMBRE

 **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**